

# Cercle Royal d'Escrime de Huy

# Saison 2016-2017

L'escrime, c'est un sport de combat alliant force et souplesse, technique et tactique, maîtrise de soi et respect de l'autre. Au Cercle Royal d'Escrime de Huy, nous la pratiquons avec passion depuis 1893.

Envie de nous rejoindre ? Nous vous accueillerons avec plaisir. Les deux premières séances sont gratuites : n'hésitez pas à venir faire un essai !

#### Accès et coordonnées

**Cercle Royal d'Escrime de Huy** École Huy Sud Avenue du Hoyoux, 7

4500 Huy

L'accès à la salle se fait par la cour de l'école, chaussée St Mort.

# and David d'Esprime de Herr

Site web: www.creh.be E-mail: info@creh.be

Tél: 0477/20.18.60

# Horaires et prix

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Tarifs <sup>1</sup>
7 à 8 ans	-	17h30-19h	-	150€
8 à 12 ans	17h30-19h	-	17h30-19h	220€²
12 à 18 ans	19h-20h30	Leçons individuelles <sup>3</sup>	19h-20h30	220€ <sup>2</sup>
18 +	19h30-21h	Leçons individuelles <sup>3</sup>	19h30-21h	220€²

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour une saison complète, comprenant : séances collectives, leçons individuelles, assurance, affiliation à la fédération. Location du matériel non comprise.

### **Matériel**

Les nouveaux membres peuvent louer auprès du cercle tout le matériel nécessaire à l'initiation à l'escrime (masque, fleuret, veste de protection). Le prix de la location s'élève à 10€ par an.

# **Inscriptions**

Pour s'inscrire, il suffit de remettre au secrétariat le formulaire d'inscription dûment complété, **au plus tard lors de la 3**<sup>e</sup> **séance** à **laquelle vous participez**. Ce formulaire est disponible à la salle et sur notre site internet.

Le paiement des cotisations est à effectuer pour le 30 septembre 2016 au plus tard, à :

Cercle Royal d'Escrime de Huy asbl

4500 Huy IBAN BE33 2400 0299 1846

**BIC GEBABEBB** 

<u>Communication</u>: Cotisation 2016-2017 – Nom et prénom

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les membres d'une même famille bénéficient d'un tarif dégressif : 200€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 150€ pour le 3<sup>ème</sup>, gratuit ensuite.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon le programme de leçons individuelles, établi en concertation avec les entraîneurs.

# Règlement d'ordre intérieur

# 1. Comportement et ponctualité

Les membres du cercle doivent adopter un **comportement approprié à la pratique des activités sportives**, auxquelles ils prendront part conformément aux consignes qui leur sont données par les entraîneurs. Une discipline librement consentie est attendue à cet égard. Tout comportement perturbateur, de nature à mettre en péril la sécurité ou le bon déroulement des activités, sera sanctionné.

Les membres devront en particulier veiller à **respecter les horaires établis** et à se présenter à l'heure pour le début des activités. En cas de retard, l'accès à la salle pourra leur être refusé.

#### 2. Sécurité

Les membres s'engagent à observer le plus grand respect des consignes de sécurité qui leur sont données par les entraîneurs, notamment quant au maniement des armes. Le non-respect de ces consignes peut entraîner une sanction allant jusqu'à l'exclusion de la salle.

## 3. Assurances

Afin d'être en ordre d'assurances, les membres doivent **remettre au secrétariat le formulaire d'inscription** dûment complété, y compris le volet « Certificat médical », au plus tard pour la 3e séance à laquelle ils participent. Passé ce délai, ils ne seront pas couverts par l'assurance, et peuvent donc se voir refuser l'accès à la salle. Le cercle décline toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait en-dehors des heures d'activités encadrées par les entraîneurs.

## 4. Tenues et équipement

Les membres doivent se présenter à la salle en **tenue de sport** (t-shirt, short ou training), avec des **chaussures de sport d'intérieur** aux semelles ne laissant pas de traces, et munis de tout l'équipement nécessaire à la pratique de l'escrime (du matériel est disponible à la location – voir ci-dessous). Chaque membre est responsable de l'entretien, de la réparation et de la bonne tenue de son équipement et de ses armes.

#### 5. Location

Tout le matériel d'escrime nécessaire à l'initiation est disponible à la location pour les nouveaux membres (masque, fleuret et veste), au prix de 10€ par an. L'emprunteur est tenu de restituer le matériel en bon état à la fin de l'année. La réparation de dégâts éventuels, ainsi que le remplacement suite à une perte, sont à sa charge.

Dès la deuxième année de pratique, les membres sont invités à se procurer progressivement leur propre équipement.

# 6. Compétitions

Les tireurs du club ont la possibilité de participer à diverses compétitions. Le maître d'armes est la personne la plus habilitée à déterminer avec les tireurs s'ils peuvent participer à une de ces compétitions. Les renseignements concernant ces manifestations peuvent être obtenus aux valves d'affichage du cercle.

#### 7. Activités

Régulièrement, nous organisons des activités auxquelles nous vous convions soit par mail soit par affichage au club. Celles-ci ont d'abord pour but de créer une ambiance conviviale au sein de notre club, mais aussi d'assurer des rentrées financières supplémentaires qui nous permettent d'offrir un enseignement de qualité, dans des infrastructures performantes, tout en maintenant les cotisations à un niveau raisonnable. La présence des membres n'y est pas obligatoire mais est encouragée.

# 8. Droit à l'image

Sauf mention explicite contraire, du fait de leur affiliation, les membres autorisent le cercle à utiliser leur image, sous forme de photos ou de vidéos pour la promotion des activités, notamment dans les folders édités par le cercle, sur les réseaux sociaux, ou dans la presse locale.